La conférence anglo-soviétique

M. MAC DONALD VA FAIRE DES CONTRE-PROPOSITIONS

Londres, 4. — Un effort sera fait cette semaine pour hâter les travaux de la conférence anglo-russe. M. Mac Donald est décidé à présenter à la délégation soviétique la rédaction du nouveau traité contenant les contrepropositions britanniques se rapportant à l'échelonnage des dettes tzaristes et insistera pour obtenir une réponse définitive sur cette question.

On est d'avis que le premier ministre demandera que les revendications particulières de compensation contre les Soviets forment le sujet de négociations directes entre les parties intéressées et qu'il réservera la question de la dette de guerre du gouvernement russe à la Grande-Bretagne pour un règlement ultérieur.

D'autre part, on publie un communiqué du Foreign-Office annonçant que la conférence anglo-russe qui avait été prévue pour aujourd'hui a été ajournée.

Il est à remarquer que l'on ne fixe pas la date de la prochaine séance.

LITVINOFF A LONDRES

Moscou, 4. — Litvinoff est parti aujourd'hui en congé pour l'étranger.

Il passera à Londres où il prendra connaissance de l'état actuel des négociations anglo-russes.

D'autre part, on annonce qu'hier, la légation britannique a célébré l'anniversaire du roi d'Angleterre.

Tchitchérine, Litvinoff et Krassine, représentant le gouvernement russe ainsi que le corps diplomatique étaient présents.

Ecrasé entre deux wagons à Neuville-sur-Escaut

Le chantier de briqueteries de la Société des Forges de Denain-Anzin a été le théâtre d'un terrible accident.

Deux chargeurs de briques Valère De Roose, 32 ans, sujet belge, qui habite chez son beau-père, Jules Van Paris, près du cimetière, et Charles Sergeant, étaient allés au chantier situé au lieu dit « Cul-de-Sac », pour commencer le chargement de leurs wagons. Ce dernier termina le premier son wagon et demanda à son compagnon de le déplacer afin de pouvoir en commencer un autre.

De Roose fit ce que l'autre demandait et retala le wagon avec un morceau de bois.

Puis il resta devant les tampons sans s'apercevoir que le deuxième wagon qui se trouvait derrière lui, n'était plus maintenu et qu'il descendait la pente.

Sergeant lui cria de prendre garde, mais De Roose ne dut pas entendre car il ne bougea pas et le lourd véhicule vint écraser le malheureux entre les deux tampons.

Dégagé aussitôt par M. Sergeant, De Roose alla s'affaler un peu plus loin sur un talus. On le transporta d'urgence à l'infirmerie des Forges où il mourut à 10 h. 30, malgré les soins qui lui furent prodigués par le docteur Plet, de Denain.

POUR NE PAS PAYER 300.000 FRANCS DE DOMMAGES ET INTÉRÊTS UNE SOCIÉTÉ DÉPOSA SON BILAN

Le 23 septembre 1922, la veille du circuit des routes pavées, M. Paul Demesmay, cultivateur à Pont-à-Marcq, fut tamponné et grièvement blessé par l'un des concurrents, le chauffeur Cambois, qui roulait sur la route de Bersée à Pont-à-Marcq à une vitesse de 120 kilomètres à l'heure.

L'auteur de l'accident fut condamné par le tribunal correctionnel à deux mois de prison avec sursis et 300.000 francs de dommages-intérêts envers M. Demesmay, qui est resté impotent à la suite de cet accident. Les patrons MM. Lepault et Jonville furent déclarés civilement responsables.

La Cour d'appel confirma le jugement et la Cour de cassation rendit un arrêt dans le même sens.

N'ayant plus aucun recours, MM. Lepault et Jonville, déposèrent leur bilan le lendemain que fut rendu ce dernier arrêt afin de ne pas payer la somme à laquelle ils étaient condamnés.

Devant cette façon d'agir, comme il avait été établi que le chauffeur avait reçu des ordres pour rouler d'une façon excessive afin d'essayer des amortisseurs, la famille Demesmay, a formulé une nouvelle plainte contre MM. Lepault et Jonville, comme étant responsables de l'accident.

Cette affaire venait hier à l'audience du tribunal correctionnel de Lille.

Me Mollet-Viéville, avocat de Paris, se présentait pour M. Lepault, Me Boyer-Chammard, pour M. Jonville et Me de Lauwereyns, pour la famille Demesmay qui se porte partie civile.

Le tribunal ayant statué que cette affaire présentait une trop grande importance pour pouvoir être jugée actuellement, il ordonna la remise au 8 octobre prochain.

IL VENDAIT LES DRAPEAUX DE NAPOLÉON !

Paris, 4. — La direction du Musée des Invalides s'apercevait depuis quelque temps que les drapeaux, restés de l'épopée napoléonienne, se transformaient chaque jour davantage en loques.

Emue de cette injure faite à ces glorieux débris, la direction fit organiser une surveillance confiée à M. Monneret, commissaire du quartier des Invalides.

Cette surveillance aboutit à l'arrestation de B..., employé au ministère des Beaux-Arts et gardien aux Invalides.

Ce dernier se procurait des ressources supplémentaires en vendant aux Américains en visite aux Invalides quelques lambeaux des glorieux étendards.

Ce petit commerce a pris fin par l'arrestation du coupable

UN PLONGEUR HEURTA DES DÉBRIS HUMAINS

Nevers, 4. — Un baigneur en plongeant dans la Loire, a heurté des débris humains avec sa tête.

La gendarmerie prévenue, a retiré du fleuve deux jambes dans un état de putréfaction avancée. Les recherches se poursuivent pour retrouver les restes du cadavre.

Suivant les déclarations du médecin légiste, ces débris proviendraient du corps d'une femme âgée et de grande taille.

M. Evrard-Eliez devant la Cour d'Assises

L'ancien sénateur du Nord a été acquitté

M. Evrard Eliez, 81 ans, ancien notaire à Berlaimont, ancien sénateur, ancien président du Conseil Général du Nord, ancien maire de Berlaimont, comparaissait hier devant le jury du Nord.

Il avait à répondre d'irrégularités commises dans ses fonctions de notaire. Nous avons rappelé dans quelles circonstances, voici quelques vingt ans, M. Evrard Eliez, affolé par les poursuites de quelques créanciers — derrière lesquels on aurait pu facilement découvrir des ennemis politiques — s'était réfugié à l'étranger.

Quoiqu'il en soit l'accusation, représentée par Me Aubertot, avocat général, lui reprochait des abus de confiance, fort minimes, se chiffrant par quelques centaines de francs.

A L'AUDIENCE

Il est midi lorsque M. Evrard Eliez qui s'était constitué prisonnier la veille prend place dans le box des accusés.

Beaucoup d'habitants du pays d'Avesnes se trouvent dans la salle et c'est une rumeur de sympathie qui accueille l'ancien sénateur du Nord.

Malgré ses 81 ans, M. Evrard Eliez ne semble pas accablé sous le poids de la dure épreuve à laquelle il doit faire face au déclin de sa vie.

C'est d'une voix calme, qu'il répond avec une singulière netteté aux questions que lui pose, après l'appel des témoins et la lecture de l'acte d'accusation, M. le Président Adam.

LE PRESIDENT. — Si vous vous sentez fatigué au cours de votre interrogatoire, veuillez nous le dire, afin que vous puissiez vous reposer.

Vous avez entendu les charges relevées contre vous. Qu'avez-vous à répondre.

M. EVRARD ELIEZ. — Très droit, fait cette déclaration : Je tiens à vous dire d'abord que si j'ai accepté des fonctions politiques ce fut uniquement poussé par l'ardent désir d'être utile à mon pays. Je n'agissais pas par ambition et je n'ai jamais rien demandé, ni pour moi, ni pour les miens ! Je me suis dévoué à la République dont je voulais le triomphe.

Mes malheurs sont venus de ce que je me suis donné trop entièrement peut-être à un idéal politique. J'ai pu négliger mes intérêts personnels — mais jamais, jamais, je n'ai voulu, je n'ai cru possible, commettre un abus de confiance envers des clients qui étaient tous des amis.

J'ai été député, sénateur, président du Conseil Général, maire de Berlaimont. Jamais je n'ai voulu tirer un avantage personnel de mes fonctions. Tout le pays le sait.

Depuis mon retour voici quatre mois, de nombreux amis sont venus m'apporter de multiples marques de sympathie. Je n'ai pas voulu les recevoir avant d'avoir comparu devant vous...

Je voulais que d'abord fussent entendues mes explications devant vous.

LE PRESIDENT. — En ce qui concerne le fonctionnement de votre étude, ne vérifiez-vous pas, de temps en temps, si les sommes encaissées étaient bien sorties de votre caisse pour exécuter les actes.

M. EVRARD ELIEZ. — J'avais une confiance absolue dans le personnel de l'étude et dans mes clients... Je ne vérifiais guère...

LE PRESIDENT. — Mais quand on vous a soumis des réclamations ?

M. EVRARD ELIEZ. — Je ne me souviens pas en avoir reçu beaucoup. J'ai d'ailleurs toujours donné l'ordre de réparer les erreurs qui auraient pu être commises.

LE PRESIDENT. — Mais vos ordres ont-il été exécutés ? Avez-vous vérifié

M. EVRARD ELIEZ. — Hélas non... Je vous le répète je m'en rapportais à mes clients en qui j'avais toute confiance. C'est là ma faute !

M. EVRARD ELIEZ explique le fonctionnement de son étude. La situation personnelle et celle de l'étude se confondaient. Il ne s'est aperçu de sa véritable situation que lorsqu'on a liquidé.

Voici quelque vingt ans, une forte baisse s'est produite sur la propriété — baisse qu'on peut évaluer à 30 ou 40 %. Bien que n'y étant nullement obligé, M. Evrard Eliez a voulu faire face à toutes les responsabilités, supportant ainsi de lourdes pertes, qu'il aurait pu esquiver.

Ceci situe sous leur vrai jour les relations du notaire de Berlaimont et de ses clients.

M. Evrard Eliez indique enfin que sur le passif de 900.000 francs sa famille, qui abandonnait tout, était intéressée pour environ 600.000 francs, et que son gendre à lui seul abandonnait 300.000 francs.

« Mon étude, ajoute M. EVRARD ELIEZ valait 165.000 francs — j'avais plus de 100.000 fr. de valeurs et environ 200.000 francs de propriétés. On me devait, d'autre part, 6 ou 700.000 francs.

Si l'on fait abstraction de ce qui dans mon passif revenait à ma famille, mon actif aurait pu suffire à tout payer !

LE PRESIDENT. — Pourquoi alors êtes-vous parti à l'étranger ?

M. EVRARD-ELIEZ. — Je n'ai pas fui... j'étais à Paris, chez moi. Un ami, un jour, est venu me dire : « Mais vous êtes en faillite. On affiche cela dans tout Paris... »

—A ce moment, je ne savais même pas l'on m'avait déclaré en faillite. Brusquement, j'ai perdu la tête et je suis parti, sans un sou.

— Un chose est certaine, mes dépenses n'ont jamais dépassé mes revenus et jamais je n'ai voulu faire tort à personne.

Après une suspension d'audience de vingt minutes, on passe à l'audition des témoins.

LES TÉMOINS

De la déposition des témoins qui tous, sauf deux, sont cités par l'accusation il résulte ceci. M. Evrard Eliez a péché peut être par trop de confiance en son personnel par trop de générosité envers les malheureux, par trop d'insouciance en ce qui concernait ses affaires, mais personne ne peut mettre en doute sa probité, et son désintéressement.

M. EMILE LEROUGE, expert comptable a été nommé syndic de la faillitte Evrard Eliez. Il a rédigé un rapport de 300 pages. Au premier coup d'œil la comptabilité était fausse. Les balances établies par le principal clerc étaient fausses. Mais M. Evrard Eliez n'y était pour rien.

M. Lerouge a pu distribuer aux créanciers environ 10 % de leur créance. Il espère quand tout sera terminé pouvoir donner de 12 à 15 %.

LE PRESIDENT. — Si M. Evrard Eliez n'avait pas été mis en faillitte aurait-il pu liquider sa situation

LE TEMOIN. — Il n'y avait plus d'actif. M. Evrard Eliez est parti sans un centime !

LE PRESIDENT. — Il y avait des créances à recouvrer ?

LE TEMOIN. — Environ 50.000 francs. L'actif réalisé s'est élevé à une centaine de mille francs.

LE PRESIDENT. — Avez-vous été amené à rechercher la cause du déficit ?

LE TEMOIN. — M. Evrard Eliez était très large. Il secourait tous les malheureux *sans distinction d'opinion*. L'étude lui raportait à peine 25.000 francs et il dépensait chaque année entre 50 et 60.000 francs.

D'ailleurs il était enfoncé par les énormes intérêts qu'il était obligé de servir.

Le principal clerc, actuellement décédé a certainement profité de la confiance de son patron. Il arrangeait les comptes comme il voulait. M. Evrard Eliez n'était presque jamais à Berlaimont. Les comptes des sommes importantes versées sous cette indication « Remis à « Edmond » — Edmond c'était le principal clerc — qui avec des appointements de 300 francs par mois vivait largement avec sa femme et ses enfants et pouvait même acheté des immeubles !

Le caissier de M. Evrard Eliez, M. DORET, vient affirmer que son patron vérifiait souvent l'état de la caisse. Il s'occupait de son étude et recevait même les clients le plus fréquemment qu'il le pouvait.

M. MAIRESSE, ancien notaire à Berlaimont, dit que tout le mal vient de ce que M. Evrard Eliez, surchargé par les fonctions d'homme politique avait embrassé beaucoup trop de choses. « *Il était tout ce qu'on voulait, dit le témoin, sauf notaire.* Il a été fort mal secondé et a surtout subi de lourdes pertes lors de la baisse des immeubles.

— Aurait-il pu éviter la catastrophe, dit le président ? ?

LE TEMOIN. — Je le crois. Il y avait environ 900.000 de déficit dont plus de 400.000 francs dans la famille. Des amis souscrivant 160.000 fr. pour le sauver, il avait à son actif plus de 100.000 francs et d'importantes créances presqu'immédiatement recouvrables. La perte due à un coup de tête de M. Evrard Eliez a empêché tout arrangement.

M. QUENET créancier cité par l'accusation. — « M. Evrard Eliez très honnête homme n'a jamais voulu nuire à personne — Il a peut être été mal conseillé. — En tout cas tout le monde a été peiné de son départ. Ses créanciers lui auraient accordé les plus larges délais »

Nous ne demandons qu'une chose : C'est qu'on le rende à ses amis, à toute la population de Berlaimont, à qui il a rendu tant de services.

M. Evrard Eliez, ajoute le témoin, vivait très simplement.

Les malheureux trouvaient toujours sa bourse grande ouverte. Le bien qu'il faisait, constituait sa principale dépense.

— Et dire que c'est là les témoins à charge ! fait observer Me Pasqual.

M. Oscar LONGUE se présente à la barre. — Faites votre déposition, dit le président.

— Mais, je n'ai rien à dire, fait le témoin.

LE PRESIDENT. — M. Evrard Eliez ne vous devait-il pas de l'argent

LE TEMOIN. — Mai si, 3.000 francs. On m'a remboursé, que voulez-vous que j'ajoute !

M. Alexandre MANOUVRIER était créancier de 500 francs envers M. Evrard Eliez. C'est lui qui a assigné l'accusé en déclaration de faillite. *On ne lui a pas offert de le rembourser !*

M. LECLERCQ Théophile estime que M. Evrard Eliez a été plus négligent que malhonnête et que ses malheurs viennent de ce qu'il s'est plus occupé des affaires publiques que des siennes.

M. DUBREC Victor a perdu environ 3.000 fr. C'est tout ce qu'il sait.

M. COURTIN, M. GLINOIS ont perdu de l'argent dans la faillite Evrard Eliez. Ils n'en témoignent d'ailleurs aucun ressentiment envers l'accusé — dont ce n'est pas sa faute !

M. Arthur STOKLET, ingénieur des Ponts-et-Chaussées, vient enfin faire l'éloge de M. Evrard Eliez. Il rend hommage à son dévouement et met tous ses malheurs sur le compte de son excessive générosité qui lui a toujours fait négliger ses intérêts.

Il a du reste, depuis 16 ans, payé durement les légèretés qu'il a pu commettre.

M. SIROT, industriel, fait également une déposition tout en faveur de M. Evrard Eliez.

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIE

M. Aubertot, avocat général, prononce ensuite un réquisitoire, du reste très modéré. Il ne s'oppose pas à l'admission des circonstances atténuantes mais réclame cependant une condamnation de principe que mitigerait le bénéfice du sursis.

M. PASQUAL, lui, dans une admirable plaidoirie demande l'acquittement pur et simple de son client.

Il évoque la vie toute de droiture, de dévouement et de bonté de M. Evrard Eliez.

L'éminent avocat donne lecture de l'article de notre collaborateur M. Elysée Polvent qui traduit si justement les sentiments de toute la population du pays d'Avesnes envers M. Evrard Eliez.

Il reprend les arguments de l'accusation qui s'écroulent un à un. Il montre que M. Evrard Eliez est surtout victime de sa bonne foi, de sa trop grande générosité.

Et maintenant, dit-il en terminant, jugez l'homme qui est devant vous. Si vous l'acquittez c'est la vie pour lui — mais si vous le condamnez c'est sa mort — car il ne survivra pas à une flétrissure « imméritée ».

ACQUITTÉ

258 questions sont posées au jury qui après dix minutes de délibération, rapporte un verdict négatif.

En conséquence M. Evrard Eliez est acquitté.

Ce verdict de justice est accueilli par les applaudissements du public.

LES ANGLAISES VOTERAIENT DÈS LEUR MAJORITÉ

Londres, 4. — Appuyé par le ministre du Travail, le comité parlementaire qui étudie le bill pour l'amendement de l' « Act » de 1918 sur la représentation du peuple s'est prononcé en faveur du droit de vote sans distinction de sexe.

Les femmes voteraient donc à partir de 21 ans, comme les hommes.

M. Henderson, ministre de l'Intérieur, a déclaré que le gouvernement facilitera le vote du bill au Parlement et l'on ne s'attend pas à ce que les Chambres fassent la moindre difficulté pour lui donner force de loi.

Le chaos politique allemand

ON PARLE DÉJA DE NOUVELLES ÉLECTIONS DANS 2 MOIS

Le nouveau cabinet Marx, confirmé dans ses fonctions, s'est réuni hier soir encore pour formuler définitivement la déclaration ministérielle qui doit être lue au Reichstag.

On indique, qu'en matière de politique extérieure, l'opposition réunit 203 députés, de sorte que la majorité constitutionnelle des deux tiers ne pourra pas être atteinte, lorqu'elle sera nécessaire.

C'est pourquoi on parle déjà dans certains milieux de nouvelles élections probables d'ici deux mois.

CE QUE DISENT POPULISTES ET NATIONALISTES

Le parti populiste bavarois ayant déclaré ne pas participer à un gouvernement de coalition des partis modérés, le ministre de la justice, M. Himminger, ne fait pas partie de la nouvelle combinaison ; le portefeuille de la justice est administré provisoirement par M. Marx lui-même.

La fraction populiste publie un communiqué constatant que l'échec des pourparlers avec les nationalistes est dû surtout à l'impossibilité d'obtenir de ces derniers une déclaration précise sur la conciliation de la politique extérieure, poursuivie jusqu'ici, comme aussi à leurs revendications en ce qui concerne la personne de M. Stresemann ; mais le parti populiste, tout en regrettant cet échec des pourparlers en vue de la grande coalition bourgeoise, n'estime pas que cette idée doive être considérée comme définitivement abandonnée ; il espère que la grande coalition bourgoise pourra être constituée en temps opportun. Pour l'instant, il n'y a pas d'autre solution que de former un cabinet sur l'ancienne base.

La fraction nationaliste publie, elle aussi, un communiqué cherchant à faire retomber sur les partis modérés l'échec des pourparlers ; elle proteste contre le fait que le président Ebert, contrairement aux usages parlementaires, ne l'ait pas chargé de constituer le nouveau ministère, bien qu'elle soit la fraction la plus forte au nouveau Reichstag.

Les nationalistes assurent qu'ils ont fait tout leur possible pour permettre la conclusion d'un compromis. Ayant échoué, ils déclarent reprendre leur complète liberté d'action, assurant qu'ils sont décidés à en faire le plus large usage.

EN CALEÇON, CHEZ MOLIÈRE !

Paris, 4. — M. Félix Gandéra est l'heureux auteur de pièces légères qui ont eu du succès dans les théâtres du boulevard : la « Folle Nuit », la « Dame de Chambre », la « Petite Bonne d'Abraham », « Mais les Hommes n'en sauront rien », « Atout, cœur ! », le « Couché de la Mariée », la « Maîtresse imaginaire », etc.. etc...

Il a même fait jouer à la Comédie-Française en collaboration avec M. Claude Gevel, une comédie en un acte : « Le petit Chaperon rouge », qui fut applaudie.

Mis en goût, M. Félix Gandéra est revenu devant le comité de lecture avec une comédie en trois actes, « Nicole et sa vertu » qui, avant-hier, a été reçue par six voix contre cinq, dont celle de l'administrateur.

Cette comédie, d'un ton léger et où — au deuxième acte — plusieurs interprètes apparaissent en caleçon de bain, a charmé, paraît-il, Mmes Segond-Weber et Marie Leconte ; MM. de Max, Raphaël Duflos, Denis d'Inès et André Brunot.

Mais elle a quelque peu choqué MM. Léon Bernard, Siblot, Croué, Granval et M. Emile Fabre.

M. Granval, outré, a donné sa démission du comité de lecture et M. Emile Fabre a annoncé à l'auteur qu'il ne jouerait pas sa pièce bien qu'elle soit reçue.

M. Gandéra déclare que sa pièce est, au fond, très morale, et qu'il ne la retirera pas.

Telle est l'affaire « Nicole et sa vertu » qui, à cause de ses caleçons de bain, divise en deux camps la Maison de Molière, qui risque de devenir la maison du baigneur.

ENSEVELIS DANS UNE CARRIÈRE

Bourg-en-Bresse, 4. — A Chevry (Ain), les frères Félix Jacquemier, âgé de 29 ans et Henri Jacquemier, 16 ans, qui travaillaient à l'exploitation d'une carrière de sable ont été ensevelis par un éboulement.

Quand les secours arrivèrent, les deux victimes avaient cessé de vivre.

LE MESSIN DISPARU RETROUVÉ A MARSEILLE

Metz, 4. — Le mystère qui entourait la disparition de M. Schmidt est à peu près éclairci. On sait que, parti pour Lourdes, le 15 mai, deux jours après le pélerinage diocésain qu'il devait rejoindre, M. Schmidt, négociant à Metz, n'avait plus donné de ses nouvelles. Depuis cette date, sa femme, ses beaux-frères MM. Mène, adjoint au maire de Thionville et Pals, négociant en cette ville, avaient saisi la Sûreté générale qui avait opéré des recherches aussi actives qu'infructueuses.

Or, hier matin, M. Mène a reçu, datée et timbrée de Marseille, une lettre par laquelle M. Schmidt lui annonce qu'il est dans cette ville, dans un hôtel dont il donne l'adresse.

« Arrivé à Bordeaux, écrit le négociant, j'ai été pris d'une sorte de malaise qui m'a fait perdre la notion des choses et la mémoire. J'ignore comment je suis venu à Marseille et surtout pourquoi ce matin, en lisant les journaux, j'ai vu que vous me cherchiez. Cela m'a rappelé que j'ai une famille, je me rends compte des inquiétudes que vous devez éprouver à mon sujet et je vous en demande bien pardon ».

MM. Pals et Mène sont aussitôt partis pour Marseille, afin de ramener leur beau-frère.

97 VICTIMES DE L'EXPLOSION DE BUCAREST

Londres, 4. — On mande de Sofia au « Daily Express ».

« Les explosions de dépôts de munitions de Roumanie ont fait 97 victimes, se dénombrant comme suit : 70 soldats, 7 officiers et 20 civils.

« 29 dépôts de munitions appartenant à l'infanterie et 20 appartenant à l'artillerie, ont été détruits.

» La responsabilité de la catastrophe est attribuée à des bolchevistes russes, dont un grand nombre ont été arrêtés et vont être déportés.

Les Gares de passage de Lille-Capitale

L'ENQUÊTE SUR L'UTILITÉ PUBLIQUE DES TRAVAUX SERA OUVERTE DU 16 JUIN AU 16 JUILLET A LA PRÉFECTURE DU NORD

Nous avons déjà exposé en détail à nos lecteurs à plusieurs reprises, le projet présenté par la Compagnie du Nord, concernant l'établissement d'une nouvelle ligne ferrée, contournant l'agglomération lilloise avec substitution d'une gare de passage à la gare terminus de Lille.

Nous avons dit aussi tout le bien que nous pensions, de cette réforme indispensable au développement de Lille-Capitale, et à la prospérité du commerce de la région du Nord. Il y a quelques jours nous annoncions que désireux de mettre enfin la dernière main à un projet qui tient à cœur aux Lillois et aux populations de la banlieue de Lille, M. Morain, Préfet du Nord, avait décidé de convoquer, sous peu, la Commission d'enquête, et d'ouvrir sans retard, l'enquête d'utilité publique afin de recueillir toutes les opinions intéressées et autorisées.

Les projets du Préfet du Nord n'ont pas tardé à être réalisés.

Par arrêté du 2 juin 1924, M. Morain a prescrit, en effet, la mis à l'enquête pendant vingt jours **du 27 Juin au 16 Juillet 1924 inclusivement**, de l'avant-projet présenté par la Compagnie du chemin de fer du Nord en vue de la création de surtaxes locales temporaires à percevoir à la gare de Lille et à certaines stations, haltes et P.A. de la périphérie de Lille, destinées à gager les emprunts contractés ou à contracter par la Ville de Lille pour le paiement de sa participation dans les dépenses d'établissement d'une nouvelle ligne contournant l'agglomération de Lille avec substitution d'une gare de passage à la gare-terminus de Lille.

Les pièces de l'avant-projet, ainsi qu'un registre, destiné à recevoir les observations du public resteront déposés pendant le même laps de temps, **c'est-à-dire du 27 Juin au 16 Juillet 1924 inclusivement à la Préfecture du Nord (2e Division — 1er Bureau).**

Une Commission d'enquête présidée par M. A. Potié, sénateur du Nord, Président du Conseil Général, Maire d'Haubourdin se réunira à la Préfecture du Nord le samedi 26 Juillet, à 11 heures, pour établir un rapport sur la question.

Voici d'ailleurs le texte de l'arrêté :

L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

ARTICLE 1er. — Une ...uête est ouverte sur la création de surtaxes locales temporaires.

ART. 2. — A cet effet les pièces du projet susvisé seront déposées pendant 20 jours du 27 Juin au 16 Juillet 1924 inclus, à la Préfecture du Nord (2e Division) à Lille, afin que chacun puisse en prendre connaissance.

ART. 3. — Un registre d'enquête sera ouvert, pendant le même temps et au même lieu, pour recevoir, tous les jours non fériés, aux heures d'ouverture des bureaux, les observations des intéressés.

ART. 4. — A l'expiration du délai ci-dessus fixé, une Commission se réunira à la Préfecture du Nord, à Lille, le samedi 26 juillet 1924, à 11 heures, pour, dans un délai d'un mois, donner avis tant sur l'objet de l'enquête que sur les observations consignées au registre. Cette Commission entendra les personnes qu'elle croira devoir consulter.

ART 5. — Sont nommés membres de la Commission : MM. Auguste Potié, sénateur du Nord, Président du Conseil Général, maire à Haubourdin ; Carl Delesalle, député du Nord, à La Madeleine ; Crépry-Saint-Léger, conseiller général du Nord, à Lille ; docteur Verhaeghe, conseiller général, adjoint au maire, à Lille ; Alfred Descamps, Président de la Chambre de Commerce de Lille ; Edouard Descamps, maire de La Madeleine ; Georges Potié, maire de Loos.

ART. 6. — Auguste Potié est nommé Président de la Commission.

ART. 7. — La Chambre de Commerce de Lille sera appelée à délibérer et à exprimer son avis sur l'utilité et la convenance des projets. Copie de la délibération de cette Compagnie nous sera adressée avant la fin du délai fixé à l'article 4 ci-dessus.

ART. 8. — Les Conseils municipaux des communes de Lille, Haubourdin, La Madeleine, Saint-André, Lomme, Loos, Sequedin, Hellemmes, Ronchin, Lambersart, Lezennes, sur le territoire desquelles sont ou seront situés des gares, stations, haltes ou P.A. où seront perçues les surtaxes, devront délibérer sur les dispositions du projet, et leurs délibérations devront parvenir au plus tard à la clôture de l'enquête, à la Préfecture de Lille.

ART. 9. — Il est rappelé qu'une enquête est également ouverte du 16 juin au 16 juillet à la Préfecture du Nord, à Lille, sur l'utilité publique des travaux.

ART. 10. — Ampliation du présent arrêté sera adressée à la Compagnie du chemin de fer du Nord, à M. le Contrôleur-Général de l'exploitation commerciale, à M. l'Ingénieur en Chef du Contrôle de la voie et des bâtiments du chemin de fer du Nord, à Paris, à M. le Président de la Chambre de Commerce de Lille, à MM. les Maires de Lille et des communes intéressées et à MM. les Membres de la Commission.

Fait à Lille, le 2 Juin 1924.

Le Préfet du Nord,
Alfred MORAIN.

LE PLAN ADOPTÉ

A titre documentaire, nous rappelons les principales caractéristiques du plan adopté par le Ministère des Travaux Publics.

Ce plan comporte :

Io Création d'une nouvelle grande gare de passage à Lille, sur l'emplacement du fort Sainte-Agnès ;

IIo Création d'une nouvelle grande gare à Haubourdin ;

IIIo Création d'une nouvelle grande gare de Lille-Sud, englobant les stations de la porte des Postes et de la porte d'Arras ;

IVo Création d'une nouvelle grande gare à Hellemmes et agrandissement des gares de Loos Saint-André et La Madeleine.

Un réseau de ceinture entourant complètement l'agglomération lilloise, reliera directement toutes ces stations nouvelles et agrandies et mettra la population de la banlieue et des quartiers éloignés à proximité immédiate des gares modernes et bien desservies.

La « ceinture » sera, en outre, directement rattachée aux grands dépôts de Lille-Délivrance, ainsi qu'aux grands dépôts de machines, d'outillage et de réparations.

On sait que la nouvelle grande gare de Lille qui couvrira une superficie de près de 18 hectares, superficie cinq fois plus vaste que celle de la station actuelle, s'élèvera à l'emplacement du fort Saint-Agnès, c'est-à-dire à l'extrémité des quais actuels de voyageurs. Autre amélioration très sensible en ces temps de circulation routière intense, le nouveau plan prévoit la suppression complète de tous les passages à niveau. Les relations entre Paris, Roubaix, Tourcoing et Bruxelles seront, par la création de trains directs considérablement améliorées.

Quant à l'économie du projet, elle se résume ainsi. Les dépenses prévues pour la réalisation complète du plan sont évaluées au total à 216 millions de francs, qui seront supportés par l'Etat dans la proportion de 86 millions, par la Compagnie du Nord 43 millions, et par la Ville de Lille 87 millions.

La Ville de Lille, compte, on le sait, réaliser les sommes nécessaires au paiement de sa quote-part, en accordant une subvention municipale de 37 millions prise sur son budget et en lançant un emprunt de 50 millions garanti par le produit des surtaxes. Ces surtaxes ne s'élèveront qu'à 0 fr. 10 pour la tonne de charbon et à 0 fr. 30 environ sur un billet de troisième classe Lille-Paris. C'est l'enquête sur l'utilité publique des travaux et sur la création des dites surtaxes qui va s'ouvrir à la Préfecture du Nord.

Espérons que dans l'intérêt des populations de la région lilloise, elle mènera à un bon résultat.

Marcel POLVENT.

La spéculation sur les beurres et les œufs

UNE ENQUÊTE OFFICIELLE EST EN COURS

Nous avons publié, lundi, un article de notre ami Saint-Venant, député du Nord, à propos de la spéculation sur les beurres, article signalant une enquête de Saint-Venant et ses démarches faites auprès du Ministère de l'Agriculture.

Un premier résultat vient d'être obtenu ; voici, en effet, la dépêche qui nous parvient à ce sujet :

Paris, 4. — En raison de l'abondance actuelle de la production du lait, on s'attendait d'autant plus à une baisse marquée du prix du beurre et de la crème que l'exportation de ces produits reste interdite.

Or, une hausse sérieuse a été enregistrée pour le beurre, tandis que le prix du lait diminuait.

La préfecture de police s'est émue de cette constatation et le service de la répression des fraudes a été chargé de rechercher, à Paris et dans les départements, les auteurs responsables de cette augmentation illicite du prix du beurre. Déjà des investigations nombreuses ont été entreprises dans les frigorifiques et les gares d'arrivage. Il est à prévoir que des sanctions vont être prises contre ceux dont les manœuvres ont provoqué une hausse des cours du beurre.

Un cambriolage important à Tourcoing

En rentrant mercredi, à 6 heures, à son domicile, 43, rue Marceau, Mme Caekebeecke Irma âgée de 50 ans, sans profession, absente depuis mardi matin, s'est aperçue que son habitation avait reçu la visite de malfaiteurs. Un carreau de la porte de la cour était brisé et le verrou à l'intérieur était hors de sa gâche. De suite, elle fit des recherches et constata qu'une somme de 7.600 francs environ composée de 6 billets de 1.000 francs et le reste de billets de 20 francs, avait disparu. Cette somme était placée dans un coffret en fer, qui se trouvait dans un meuble.

Les voleurs ont en outre emporté une montre or à clef pour dame ; un sautoir or ; une paire boucle d'oreilles dites « dormeuses » en or avec diamant et perles fines ; une paire boucles d'oreilles or avec pendant diamant et perles fines ; une bague or avec plusieurs brilants ; une bague or avec rubis et une broche or pour dame, ayant en forme d'une rose avec feuilles allongée portant plusieurs perles fines, d'une valeur totale de 4000 francs.

Pour opérer, les malandrins qui connaissaient vraisemblablement les lieux et les habitudes de la dame Caekebecke qu'ils savaient demeurer seule, sont passés par la cour, ont brisé un carreau de la porte par où ils ont passé la main et fait manœuvrer le verrou qui la retenait.

M. Gabillaud, commissaire de police du 3e arrondissement qui a reçu la plainte a ouvert une enquête activement menée de concert avec le service de la sûreté.

LE PRINCE DE GALLES A PARIS-PLAGE

Voyageant dans le plus strict incognito, le Prince de Galles, Duke of Chester, arrivera vendredi 6 juin, à Boulogne, d'où il se rendra au Touquet-Paris-Plage, passer quelques jours.

TUÉS PAR LA FOUDRE DANS LES AIRS

New-York, 4. — Le docteur Leroy Meissinger, expert au bureau météorologique, et son pilote, le lieutenant Nely, ont été tués, la nuit dernière, au cours d'un violent orage, dans des conditions particulièrement dramatiques.

Les deux hommes avaient pris place à bord d'un ballon d'observation pour étudier les conditions atmosphériques dans les centres de dépression lorsqu'un éclair frappa le ballon, qui prit feu instantanément.

La montre de l'un des aéronautes était arrêtée à 23 h 30, au moment auquel a dû se produire l'accident.

FEUILLETON DU 6 JUIN 1924.— N° 5

LE SECRET MORTEL

ROMAN CONTEMPORAIN

PAR

PAUL FÉVAL FILS

Résumé des feuilletons précédents

La maison de M. Marius Guiraud, négociant en blé, était en fête. Mlle Jeanne Guiraud se mariait avec le marquis de Seillans. Avant la cérémonie les futurs époux devaient signer une coquette dot : un million.

La dot était enfermée dans un coffre dont M. Guiraud avait seul la clef. Avant de partir pour la Mairie on ouvrit le coffre où se trouvait un million en billets de banque.

Stupéfaction, l'argent avait disparu. Affolé le négociant s'abattit, et expirait peu après.

Qui avait pu voler ?

* *
*

L'enquête ouverte n'aboutit pas. La frère de Marius, Scipion décida de reprendre la direction de la maison. Il saurait regagner le million perdu, avait-il déclaré courageusement. Il serait aidé en cela par Rodel, le vieux caissier de la maison et son fils Sixte.

— Ils ont servi à constituer une rente de dix-huit cents francs à cette folle qui s'est dépouillée pour toi...

— Vous avez...

— J'ai assuré du pain et un abri à Denise, oui.

Sixte demeura muet ; Rodel reprit :

— Je l'ai fait... je ne m'en repens pas. Je ne me repentirais pas non plus d'avoir payé plus de cinquante mille francs pour toi depuis deux ans, si je savais que tes folies fussent finies !

— Mais tout est fini.

— Tu mens !... rien n'est fini, tant que tu ne renonceras pas à cette femme qui se joue de toi !

— Bah ! dit Sixte, vous avez découvert ma liaison avec... cette personne et vous m'en faites un crime...

« Cependant, vous-même, avez aimé autrefois et non pas régulièrement, j'en suis une preuve vivante... »

Rodel se dressa de toute sa hauteur.

— Tais-toi ! gronda-t-il, j'ai aimé ta mère qui est une honnête femme et je te défends de la comparer...

— Vous ne l'avez pas épousée, pourtant !

— Non, je ne l'ai pas épousée ! C'est ma faute et non la sienne, entends-tu !... Mais, celle-là, cette malheureuse ne te donnera pas d'enfant, va ! elle te ruinera ! Tant que j'ai eu de l'argent pour parer aux événements, j'ai patienté !... A présent, je n'ai plus rien. Si tu t'endettes encore, qui donc paiera ?

« Je te vois sur le chemin du déshonneur... Quand il vivait, lui, le brave maître, j'avais une ressource ! A présent, quoi ? plus rien ! Ah ! vois-tu, j'ai bon œil encore, et j'épie et je guette ! Si je trouve un indice quelconque... si je devine qui a commis le vol infâme, et sûrement c'est quelqu'un d'ici... gare à celui-là !

« Et enfin pour en revenir à ce que je te disais : tu ne veux pas te décider à épouser Mlle Meynold ?

— Non, je ne le veux pas.

— Elle ne te plait pas ?

— Non, elle ne me plait pas. Elle est jolie, aimable, tout ce que vous voudrez, soit ! Epousez-la, si vous voulez !...

Rodel ferma les poings et fit quelques pas avec rage, puis se retournant vers son fils :

— C'est bien, dit-il, va ton chemin, mais souviens-toi que je ne puis plus payer tes folies... et, tu sais, Sixte... marche droit, car tant que je vivrai, je ne te permettrai pas de salir mon nom.

Il s'éloigna rapidement ; Sixte, à son tour, quitta la place.

Traversant le hall, il jeta un coup d'œil autour de lui et vit que les employés se retiraient. Il répondit poliment aux bonjours des uns et des autres, passa devant la cage vitrée où son père rangeait ses livres pour partir à son tour, puis, ayant pris son pardessus et son chapeau, il partit.

Dans la rue, il hésita quelques instants, incertain du chemin qu'il devait suivre ; enfin, il se dirigea vers la rue des Halles et gagna le boulevard Sébastopol.

Une voiture de remise passait, le jeune homme héla le cocher, monta et disparut bientôt.

Rodel arrivait au coin du boulevard ; il eut le temps de voir son fils refermer la portière.

Le vieux caissier poussa un brusque soupir.

— Des voitures, toujours ! l'argent s'en va tambour battant... ah ! c'est bien le fils de sa mère ! Un orgueil de Satan et des mains percées ! Mais elle, au moins, elle a du cœur, et lui... rien !

Tournant le boulevard, il arriva devant la maison de M. Guiraud ; d'abord, il hésita quelques instant, puis il monta résolument avec l'air de quelqu'un qui prend un parti.

A la maison, il ne trouva que Mlle Jeanne et sa cousine Denise Chérelle.

En le voyant entrer, cette dernière retint mal un mouvement d'impatience.

Elle échangea avec le caissier un rapide coup d'œil ; Jeanne voulut faire asseoir Rodel, il s'excusa.

— Non, non, dit-il, je croyais trouver M. Scipion... Il n'y est pas, c'est bien, rien ne presse, je le verrai demain au bureau.

— Vous voilà donc installée ici, mademoiselle ? demanda-t-il d'un ton gracieux à Denise.

Elle lui répondit sèchement :

— Comme vous voyez, monsieur, j'y vais même demeurer quelques jours.

— Comment donc s'arrangeront les hôtes de votre petite basse-cour ?

— J'ai donné la clef du jardin à la concierge ; mais, dit-elle, j'irai régler tout cela demain matin. Je suppose que ma demi-douzaine de poulets ne vous tient pas au cœur, monsieur Rodel ?

— Oh ! non. Je dis cela parce que je connais votre sollicitude... Mille pardons du dérangement, mesdames, j'ai l'honneur de vous saluer.

Il s'éloigna sur-le-champ.

Mlle Denise qui, depuis un moment s'était levée, ferma derrière lui la porte du petit salon où elle travaillait avec sa cousine, et Rodel lui jeta ces mots :

— Vous m'attendrez, demain, chez vous ! Il le faut, je le veux... Il s'agit de lui...

Elle haussa les épaules avec colère et revint s'asseoir près de Jeanne.

— Mon Dieu ! ma chère Denise, dit la jeune fille, tu parles si durement à ce pauvre Rodel, que je ne te reconnais plus ! Heureusement depuis trente ans et plus que tu le traites ainsi, il a eu le temps d'en prendre son parti !

« C'est pourtant un brave homme ! Tiens, je soupçonne qu'il a dû autrefois te faire un peu la cour et qu'il n'a pas été adroit... enfin, bien sûr, il y a un mystère...

Denise sourit :

— Il n'y a aucun mystère... Je ne puis le souffrir, il éprouve à mon égard le même sentiment, donc, nous sommes parfaitement d'accord.

— Mais c'est pourtant un honnête homme, un brave homme ! Il a servi mon père avec une fidélité...

— Ah ! je n'en disconviens pas, seulement, ma petite Jeanne, la sympathie ne se commande pas !

III

LA COLÈRE DU VIEUX RODEL

Pendant que ces demoiselles devisaient ainsi à son sujet, Rodel redescendait le boulevard et traversait la Seine ; il arriva bientôt devant la place Saint-Michel, alors il tourna à droite suivant le fleuve jusqu'au quai Malaquais et pénétra dans un manoir d'antique apparence.

Dans le grand escalier de pierre lisse, garni d'une rampe de fer forgé, les pas du vieux caissier résonnaient comme dans une église.

Au palier du second étage, Rodel s'arrêta devant une porte large et massive à droite de laquelle pendait un lourd cordon de sonnette.

Un vieux domestique ouvrit presque aussitôt.

— Monsieur Béchu est là ? demanda Rodel.

— Si Monsieur veut me donner son nom.

Rodel tendit sa carte, que le domestique emporta. Il reparut presque aussitôt, empressé et précédant le caissier, l'introduisit dans une vaste pièce meublée en très vieux style, avec une riche profusion et tenant le milieu entre le salon et le cabinet de travail.

Un homme était là, debout, les mains tendues, le sourire aux lèvres ; il marcha au-devant de Rodel, l'attira dans une affectueuse étreinte et l'entraînant jusqu'à l'une des fenêtres, il lui dit :

— Embrassons-nous d'abord !... là ! maintenant, regardons-nous... c'est donc ton, mon vieux Rodel, c'est donc bien toi ! Ah ! il faut que le cas soit grave pour que tu te décides à me voir !... Je te croyais en province..., au diable..., mort peut-être. Comment ? te voilà. Tiens, je suis content, oui, je suis content.

— Que veux-tu, répondit le caissier, nous ne sommes pas du même monde ! A quoi bon nous voir sans cesse ? A peine ai-je espéré que mon nom me rappellerait à toi... Tu me reçois les mains tendues, tu me tutoies... et tu me fais venir les larmes aux yeux, à moi qui ne suis guère tendre !

— Tu croyais donc que j'allais faire les mêmes cérémonies que toi ! Tiens, regarde ta lettre ! Je vais te la réciter. Je l'ai lue dix fois depuis ce matin :

« Monsieur le conseiller,

« Daignerez-vous faire à un ancien condisciple de Louis-le-Grand, l'honneur de le recevoir s'il se présente chez vous mardi à sept heures ? »

— Tu sais mon heure donc ? Tu t'es informé ? Eh bien, voilà, M. le conseiller te fait l'honneur de te recevoir.

« Explique-toi. Viens-tu en ami seulement me demander à dîner. Car je dîne, moi, et tout seul... Je suis garçon, et toi ?

(A suivre).